

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

PRESIDENCE DU CONSEIL

II) SECRET N° 155/PC/SGG.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Décret N°41/PC/SGG. du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée
à la discrétion du Gouvernement ;

VU le Décret n°27/GPRD/SGG. du 21 Janvier 1964, fixant la compo-
sition des Cabinets Ministériels ;

VU l'Ordonnance n°15/GPRD/SGG. du 21 Janvier 1964, fixant les
rémunérations des personnels servant dans un Cabinet Ministé-
riel ;

D É C R Ê T E :

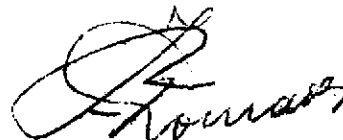
Article 1er..- Les dispositions du décret n°150/PC/SGG. du 21 Avril
1965 sont rapportées et remplacées par les dispositions du présent
décret.

Article 2..- Monsieur AGBOTON Padonou Ambroise, Administrateur, est
nommé Chargé de Mission au Cabinet du Président du Conseil, Chef du
Gouvernement.

Article 3..- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera.-

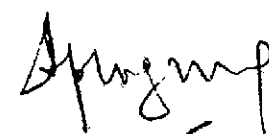
Fait à COTONOU, le 22 Avril 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement ;



Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN


F. APLOGAN

Ampliations:

PR
PC
SGG
MFAEP
Intéressé
DB